

RÉGLEMENT

CHAMPIONNATS FÉMININES A8 CATÉGORIES JEUNES

Page 1 sur 3

Le présent règlement a pour objectif de préciser et d'adapter les Règlements Généraux de la F.F.F. et de la L.F.N.A aux points particuliers des règlements spécifiques du pôle «16/17 », jeunes féminines des deux Charentes.

ORGANISATION DES CHAMPIONNATS.

Art 1 : Catégories :

- -Les Districts de la CHARENTE et de la CHARENTE-MARITIME organisent chaque année un championnat spécifique féminin dit « championnat inter district à 8 », pour les catégories d'âges en vigueur de la saison en cours.
- la commission Football Féminin 17 du district de la CHARENTE-MARITIME dénommée ci-après « commission compétente » est en charge de l'organisation de ces championnats.
- les différentes phases, l'élaboration et la gestion des calendriers de ces championnats sont gérées par la commission compétente.
- pour ces championnats le nombre de poules et d'équipes dans chacune d'elles est défini en fonction des équipes engagées par les clubs. (Annexes jointes au présent règlement)
- les dates de débuts et fin des compétitions sont précisées chaque année dans les annexes jointes au présent règlement.
- il ne peut pas y avoir de sous classement pour toutes ces catégories d'âges.

Art 2: Affiliation:

- Tous les clubs, Groupements, ententes et écoles féminines désirant inscrire une équipe dans ces catégories d'âges doivent être affiliées à la Fédération Française de Football.
- les joueuses ainsi que l'encadrement des équipes doivent être titulaires d'une licence fédérale en cours de validation.

Art 3: Engagements:

- les engagements doivent être faits, obligatoirement, via «Footclubs», auprès du District de la CHARENTE-MARITIME selon les dates, impératives, fixées annuellement par la commission compétente.
- les engagements sont automatiques pour la seconde phase, hormis les équipes nouvelles qui s'engagent pour ladite phase. Pour ces dernières les dates limites d'engagement sont fixées par la commission compétente.
- le nombre d'équipes engagées par club, par Groupement ou entente n'est pas limité.

Art 4 : Règlement des rencontres :

- l'horaire officiel des rencontres est fixé le samedi à 15h00.
- toute demande de changement de date, d'horaire, de terrain ou d'inversion de match doit impérativement être soumise, via « Footclubs », à la commission compétente 5 jours, au moins, avant la date prévue de la rencontre concernée, accompagnée de l'accord écrit du club adverse.
- à défaut du respect de cette disposition, toute demande sera rejetée. (cf art 17 des RG de la LFNA)

DISTRICT DE FOOT DE LA CHARENTE-MARITIME



RÉGLEMENT

CHAMPIONNATS FÉMININES A8 CATÉGORIES JEUNES

Page 2 sur 3

Art 5 : Déroulement des rencontres :

Point 1:

- le nombre de joueuses autorisées à participer aux rencontres est précisé en annexe jointe.
- la durée des matchs et la taille des ballons sont fixées selon les catégories d'âges définies par la F.F.F. (cf Annexes jointes)
- le nombre d'équipes par poule est en fonction du nombre d'équipes engagées par les clubs.
- les dates des rencontres sont définies par la commission compétente.
- dans toutes les compétitions des catégories U11F à U18F, tant pour les équipes à 11 que celles à effectifs réduits, le nombre de joueuses pouvant être inscrites sur la feuille de match et participer à la rencontre est de quatre (4) joueuses titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » dont une (1) «mutation tardive» au maximum. Art 160.1 c des R.G de la F.F.F
- les matchs de la dernière journée de chaque championnat sont, obligatoirement, joués à la date fixée. Les reports exceptionnels devront être validés par la commission compétente.
- aucun club ne peut avoir plusieurs équipes de même niveau dans la même poule quelques soit la compétition.
- le principe de la joueuse remplaçante/remplacée s'applique pour ces championnats.

Toute joueuse peut entrer et sortir du terrain à tout moment, lors d'un arrêt de jeu, avec l'accord de l'arbitre.

- conformément à l'article 159 des règlements généraux de la FFF, « un match ne peut débuter ni se dérouler si un minimum de 7 joueurs n'y participe pas »

Point 2:

-les championnats dénommés championnats U11F et U13F se déroulent en 2 phases.

- la première phase se joue sous la forme d'un championnat par poules géographiques.
- la deuxième phase se jouera sous forme d'un championnat par poules de niveau.
- la poule de niveau 1 comprendra les équipes, issues de la phase 1, classées hiérarchiquement dans chaque poule ou au prorata des points obtenus sur l'ensemble des poules, selon le nombre d'équipes engagées par catégories d'âges.
- les autres équipes sont réparties par niveau dans des poules géographiques.
- le championnat dénommé U14F / U17F se déroule en une seule phase par matchs aller/retour sur l'ensemble de la saison.

Art 6 : Généralités :

- en cas d'absence d'arbitre officiel, le club recevant doit présenter un(e) arbitre central(e) et chaque club doit désigner un(e) arbitre assistant(e), qui peut être une joueuse sur le banc (remplaçante/remplacée).
- la Feuille de Match Informatisée (FMI) doit être, impérativement, utilisée pour chaque rencontre.
- toutes les joueuses participant au match doivent être, obligatoirement, inscrites sur la FMI.
- l'encadrement du banc de touche doit être en conformité des Règlements Généraux de la L.F.N.A.
- en cas d'infraction à ces règles la commission compétente appliquera les sanctions prévues pour ces manquements.

Cas non prévus dans le règlement :

- tous les cas non prévus dans le présent règlement sont traités par la commission compétente selon les Règlements de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine et de la Fédération Française de Football.

DISTRICT DE FOOT DE LA CHARENTE-MARITIME

13 Cours Paul Doumer BP 80172 – 17116 SAINTES CEDEX Tel: 05.46.91.70.88 / district@foot17.fff.fr



RÉGLEMENT

CHAMPIONNATS FÉMININES A8 CATÉGORIES JEUNES

Page 3 sur 3

ANNEXES AU PRÉSENT RÈGLEMENT POUR LA SAISON 2023 / 2024 (cf Basics, RG F.F.F.)

U11F:

- La durée du match est fixée à 50 mn : 2X 25 plus mi-temps de 10 à 15 mn
- La taille des ballons est T4,
- Le hors-jeu se situe à la ligne des 13 mètres,
- L'équipe comprend 12 joueuses : 8 sur le champ et 4 remplaçantes.
- Peuvent participer à la rencontre : U11F + U10F et 3U9F.

U13F:

- La durée du match est fixée à 60 mn : 2X 30 plus mi-temps de 15 mn
- La taille des ballons est T4,
- Le hors-jeu se situe à la ligne médiane,

L'équipe comprend 12 joueuses : 8 sur le champ et 4 remplaçantes.

- Peuvent participer à la rencontre : U13F + U12F et 3U11F.

U14F / U17F:

- La durée du match est fixée à 80 mn : 2X 40 plus mi-temps de 15 mn
- La taille des ballons est T5,
- Le hors-jeu se situe à la ligne médiane,

L'équipe comprend 11 joueuses : 8 sur le champ et 3 remplaçantes.

- Peuvent participer à la rencontre : U14F + U15F + U16F + U17F